

ERDF devient Enedis

Quelles sont les démarches à effectuer lorsque vous déménagez ? Vous trouverez toutes les informations sur les différentes formalités sur <https://electricite.net/enedis>

On note qu'avant le départ du logement il est nécessaire de procéder à la résiliation de ses contrats avec ses fournisseurs de gaz et d'électricité. Après la relève des compteurs une facture de résiliation sera établie.

Dans votre nouveau logement, si l'électricité et le gaz ne sont pas coupés, il est possible de souscrire un nouvel abonnement directement par téléphone. Vous retrouverez tous les détails sur <https://www.fournisseurs-electricite.com/demenagement/edf>

Concernant la fourniture d'électricité, vous devrez faire mettre le compteur à votre nom lors de votre emménagement. En effet, vous risqueriez de vous retrouver sans électricité si vous ne le faisiez pas, puisque le précédent titulaire du contrat aura normalement fait résilier celui-ci. Si vous souhaitez contacter le fournisseur historique EDF pour effectuer cette démarche, vous pouvez vous rendre sur agence-energie.com/agence-edf qui contient l'adresse des agences EDF à proximité de votre commune.